

Le Maire de la commune de CHAMROUSSE,

N°18-077

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3, R.141-4 à R.141-10 portant sur le classement et le déclassement de la voirie communale, et la procédure à suivre,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publique, et notamment en son article L.2141-1,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment les articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 à R 134-30,

Vu les pièces du dossier relatif à ce projet de déclassement,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département de l'Isère pour l'année en cours,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-11-14-029 du 14 novembre 2017 déclarant d'utilité publique l'opération « Requalification urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin »,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°38-2018-02-09-009 du 9 février 2018,

Considérant que la désaffectation partielle des voies communales en vue de permettre l'aménagement de la Z.A.C « Chamrousse Attitude » dans le secteur de l'avenue Henry Duhamel, la rue des Orpins et la rue des Gentianes, est nécessaire à la réalisation de l'opération « Requalification urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin », il convient de prescrire une enquête publique préalable à ce déclassement,

ARRETE

ARTICLER 1

Il sera procédé , du **Jeudi 27 septembre 2018 au Vendredi 12 octobre 2018 à 12 H** à une enquête publique en vue de déclasser du Domaine Public les sections de voies communales « avenue Duhamel », sa place et ses annexes, « rue des Orpins » et « rue des Gentianes ».

ARTICLE 2

Madame Michèle SOUCHERE, a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Chamrousse pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, 35 place des Trolles 38410 CHAMROUSSE, **les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures, du jeudi 27 septembre au vendredi 12 octobre 2018 à 12 H.**

Pendant l'enquête, la Commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les :

- **Mardi 2 octobre de 18 H à 20 H**
- **Vendredi 12 octobre 2018 de 9 H à 12 H**

Des observations formulées par écrit pourront également lui être adressées de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Madame Michèle SOUCHERE Commissaire Enquêtrice
Mairie de Chamrousse
35, place des Trolles
38410 CHAMROUSSE

ARTICLE 4

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos, côté, et paraphé par la Commissaire Enquêtrice.

Après examen des observations recueillies, elle transmet au Maire son rapport sur le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 5

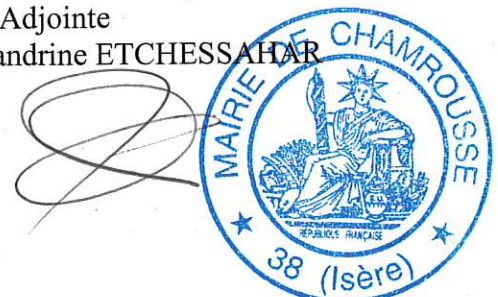
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le tableau d'affichage de la mairie au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et un avis sera publié sur le site internet de la Commune, les panneaux à messages variables ainsi que dans le Libéré Dauphiné.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Préfet, à la Commissaire Enquêtrice.

Fait à CHAMROUSSE, le 7 septembre 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe
Sandrine ETCHESSAHAR



RECOURS : dans le délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours en annulation auprès du Président du Tribunal Administratif.